

Clés de lecture

- Les évolutions relatives aux montants et aux volumes de transactions et de fraude sont mesurées entre le premier semestre 2023 et le premier semestre 2024.
- Les évolutions relatives aux taux de fraude (et autres ratios) sont mesurées entre l'année pleine 2023 et le premier semestre 2024.
- La comparaison avec les données des années et semestres précédents doit être interprétée avec prudence en raison de la saisonnalité des flux de paiement.
- Certaines données du premier ou deuxième semestre 2023 ont fait l'objet de révisions pouvant conduire à observer des écarts avec les chiffres publiés antérieurement.

L'usage des moyens de paiement au 1^{er} semestre 2024

Les données du premier semestre 2024 montrent **une croissance des flux de paiements scripturaux en volume de +4,5 %** avec 16,3 milliards de transactions scripturales tandis que **les montants totaux échangés sont relativement stables** (moins de 1% de croissance) à 17 231 milliards d'euros (pour rappel, au cours du premier semestre 2023, les opérations de paiement scripturales représentaient 15,6 milliards de transactions pour 17 079 milliards d'euros).

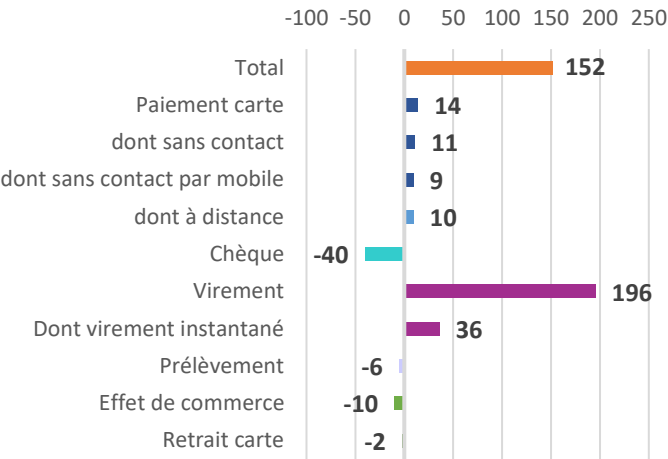
Les évolutions sont toutefois différenciées selon les moyens de paiement :

À l'instar de ce qui a pu être observé ces dernières années, **les usages innovants affichent des taux de croissance élevés tandis que l'usage du chèque poursuit sa lente décline** : il enregistre une baisse de 12 % en volume et ne représente plus que 2,4 % du nombre de transactions.

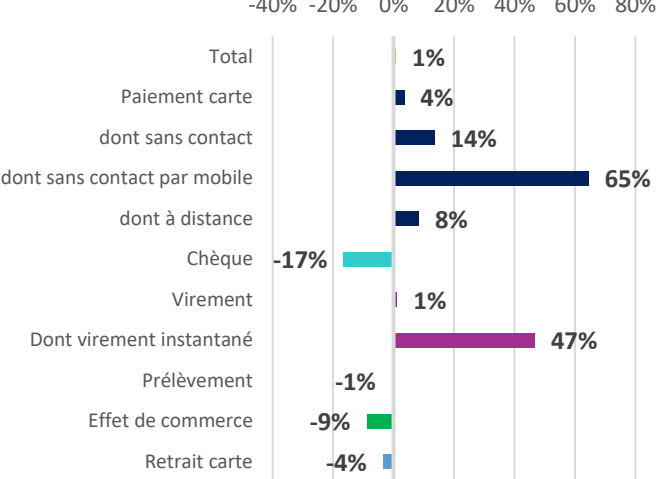
La carte reste le moyen de paiement scriptural préféré des français et son usage continue de progresser en volume (+5,4 %) comme en montant (+3,6 %). Sa part en nombre de transactions (hors retraits d'espèces) se stabilise autour de 61% (61,3 % au premier semestre 2024 contre 60,8 % en 2023). La croissance du paiement sans contact commence à s'essouffler (+0,4 % en volume et +14 % en valeur par rapport au premier semestre 2023), même si une de ses composantes, le paiement mobile continue son essor (+61 % en volume et +65 % en montant par rapport au premier semestre 2023) dans des proportions toutefois moins importantes que sur les périodes précédentes.

Les virements affichent une certaine stabilité en matière de montants échangés (+1,3 %) tandis qu'ils progressent de 8,2 % en volume. À ce titre, **l'usage du virement instantané continue de s'intensifier** (+70 % en volume) : il représente désormais 9 % du nombre de virements émis et affiche une croissance en montant de +47 % avec 113,2 milliards d'euros au premier semestre 2024 contre 77,1 milliards d'euros au premier semestre 2023. Le montant total des prélèvements reste par ailleurs quasiment stable (-1 % entre le premier semestre 2023 et le premier semestre 2024).

Evolution des flux de paiement (en milliards d'euros)

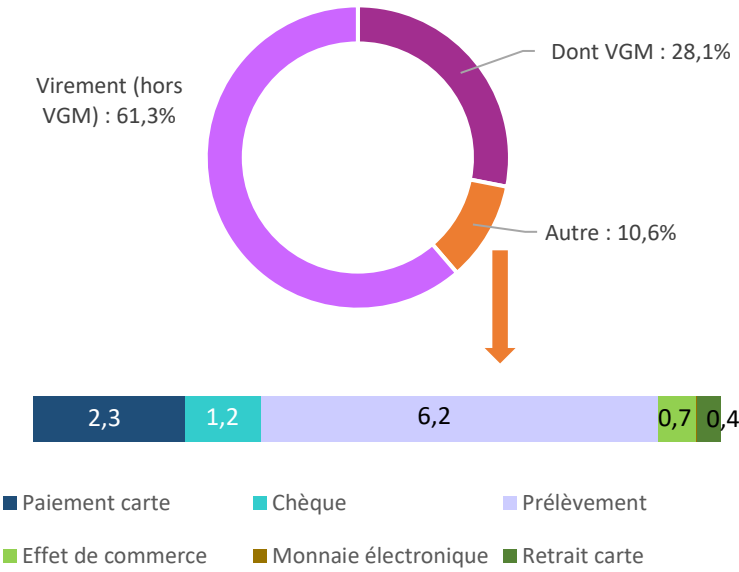


Evolution des flux de paiement en montant (en %)



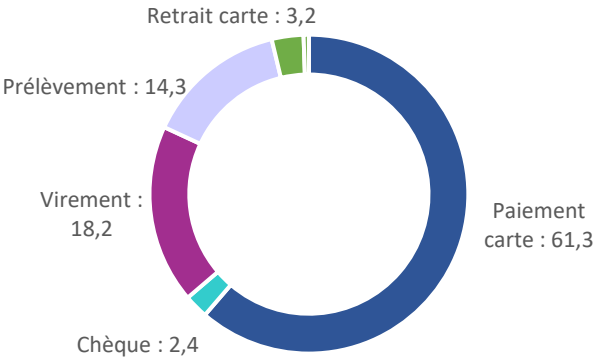
17 231 milliards d'euros

Usage des moyens de paiement scripturaux en montant (en %)



16,3 milliards de transactions

Usage des moyens de paiement scripturaux en volume (en %)

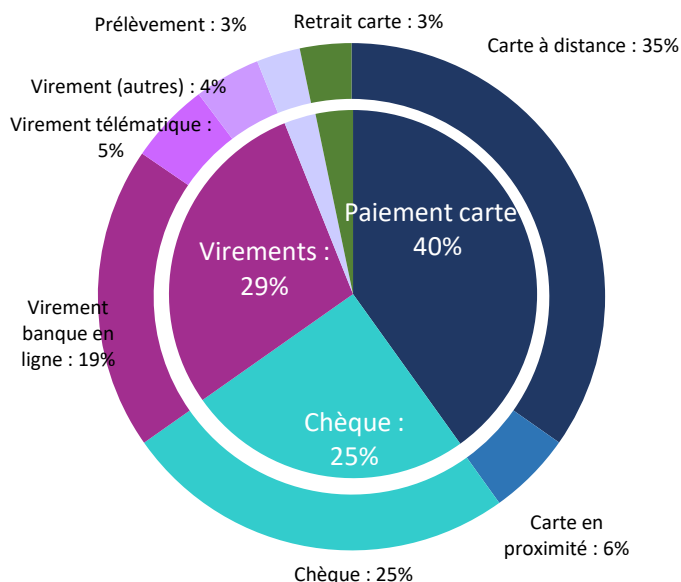


Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement

La fraude aux moyens de paiement au 1^{er} semestre 2024

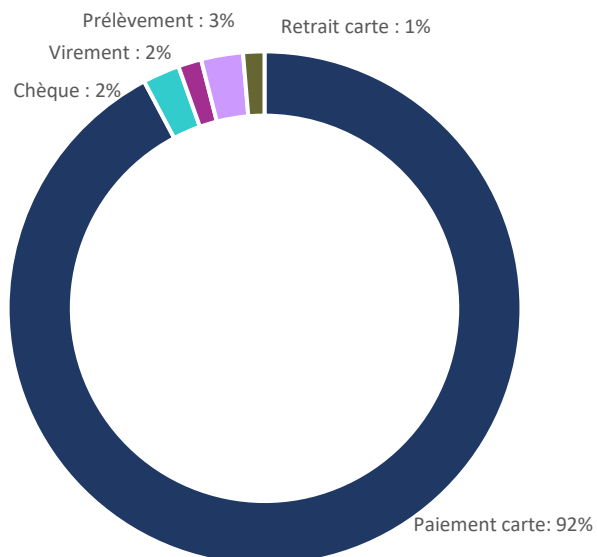
584,6 millions d'euros de fraude

Les principales sources de fraude
(en montant)



3,9 millions de transactions frauduleuses

Répartition de la fraude en volume (en %)



Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement

Au premier semestre 2024, la fraude sur les transactions scripturales s'est élevée à 584,6 millions d'euros, soit une légère baisse de -1 % par rapport au premier semestre 2023. Le nombre d'opérations frauduleuses augmente en revanche de 12 % à 3,9 millions (pour rappel : 3,5 millions de transactions pour 590 millions d'euros de fraude au cours du premier semestre 2023).

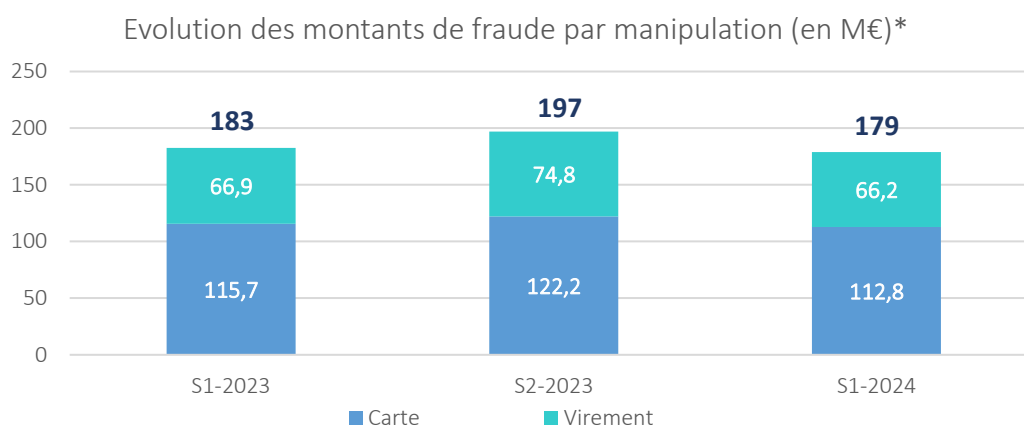
Le taux de fraude sur la carte augmente marginalement (0,054 % au premier semestre 2024 contre 0,053 % en 2023), principalement en raison de la progression des paiements sur internet dans les usages (ces derniers présentant un taux de fraude structurellement plus élevé).

Le volume de virements frauduleux augmente (+29,3 %) plus vite que le montant de fraude associé (+7,6 %), traduisant ainsi une baisse du montant moyen des virements frauduleux de 3 497€ à 2 910€. Au final, **le taux de fraude sur les virements reste stable, à un niveau très faible** (0,0011 % au premier semestre 2024 contre 0,0010 % au premier semestre 2023), **comme celui sur les prélèvements** (0,0015 % au premier semestre 2024 contre 0,0012 % en 2023). Le montant total de prélèvements frauduleux croît toutefois de 31 % au premier semestre 2024 pour atteindre 16,3 millions d'euros, tandis que le volume de transactions frauduleuses baisse de 18,2 %, traduisant ainsi une augmentation du montant moyen des prélèvements frauduleux (300 euros au premier semestre 2024 contre 188 euros au premier semestre 2023).

La part du chèque dans le montant total de la fraude diminue de 31 % en 2023 à 25 % grâce à une baisse des montants de fraude de 20%. Cette baisse étant plus forte que celle de son usage, le taux de fraude au chèque diminue (0,072 % au premier semestre 2024 contre 0,078 % en 2023). Conformément aux recommandations de l'Observatoire adoptées en 2021, cette baisse met en exergue l'amélioration des dispositifs de détection des encaissements frauduleux par les banques, même si des progrès restent encore attendus dans l'acheminement des chèquiers et l'accessibilité des processus de mise en opposition. Par effet, de compensation, cette baisse de six points de pourcentage de la part du chèque dans la fraude totale explique en partie la hausse observée des parts de la fraude à la carte (40% hors retraits au premier semestre 2024 contre 38 % en 2023) et au virement (29 % au premier semestre 2024 contre 26 % en 2023).

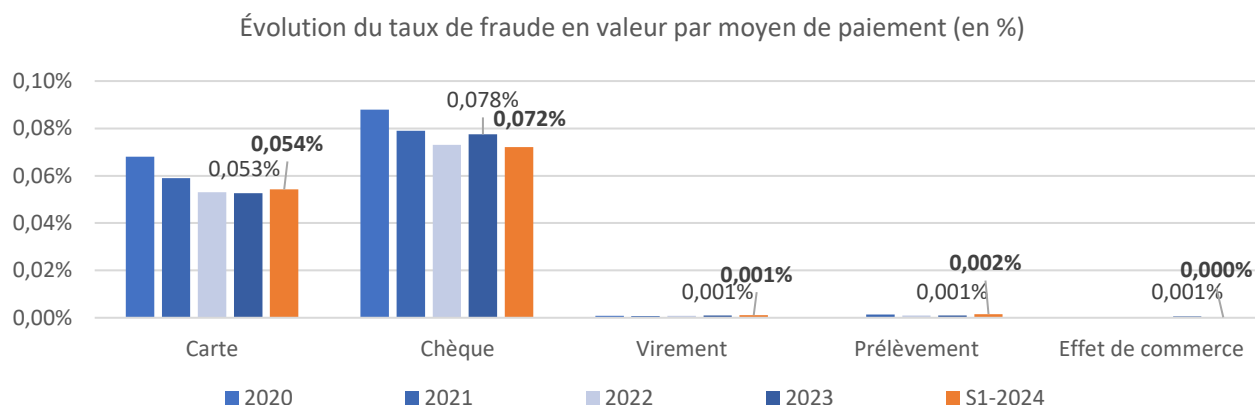
La fraude par manipulation montre des premiers signes d'inflexion (-2 % en montant par rapport au premier semestre 2023, -9 % par rapport au second semestre 2023) après avoir fortement progressé ces dernières années avec le développement des techniques d'ingénierie sociale qui visent à surmonter la barrière que constitue l'authentification forte. Pour mémoire, l'Observatoire estime l'ampleur des fraudes par manipulation en additionnant la fraude sur les paiements par carte avec authentification forte et les virements frauduleux opérés depuis la banque en ligne. L'Observatoire estime aujourd'hui qu'elle représente environ 30 % du montant total de la fraude.

Cette première inflexion, qui demande à être confirmée, peut être attribuée aux progrès réalisés par les prestataires de services de paiement dans l'efficacité de leurs dispositifs de *scoring* en temps réel des transactions, dans la clarté de leurs parcours d'authentification forte, ainsi qu'en matière de sensibilisation de leurs clients. Cette sensibilisation des utilisateurs est en outre aujourd'hui renforcée par une campagne nationale de grande ampleur mise en œuvre conjointement par la Banque de France, le Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et la Fédération Bancaire Française. Le déploiement à partir d'octobre 2024 du mécanisme d'authentification des numéros (MAN) par le secteur des télécommunications, en application de la loi Naegelen, devrait également contribuer à lutter contre ce type de fraudes, notamment les cas de fraude au faux conseiller bancaire.



* : *Fraude par manipulation* : il s'agit ici d'un proxy regroupant les données de fraude sur les paiements par carte avec authentification forte et sur les virements opérés depuis la banque en ligne.

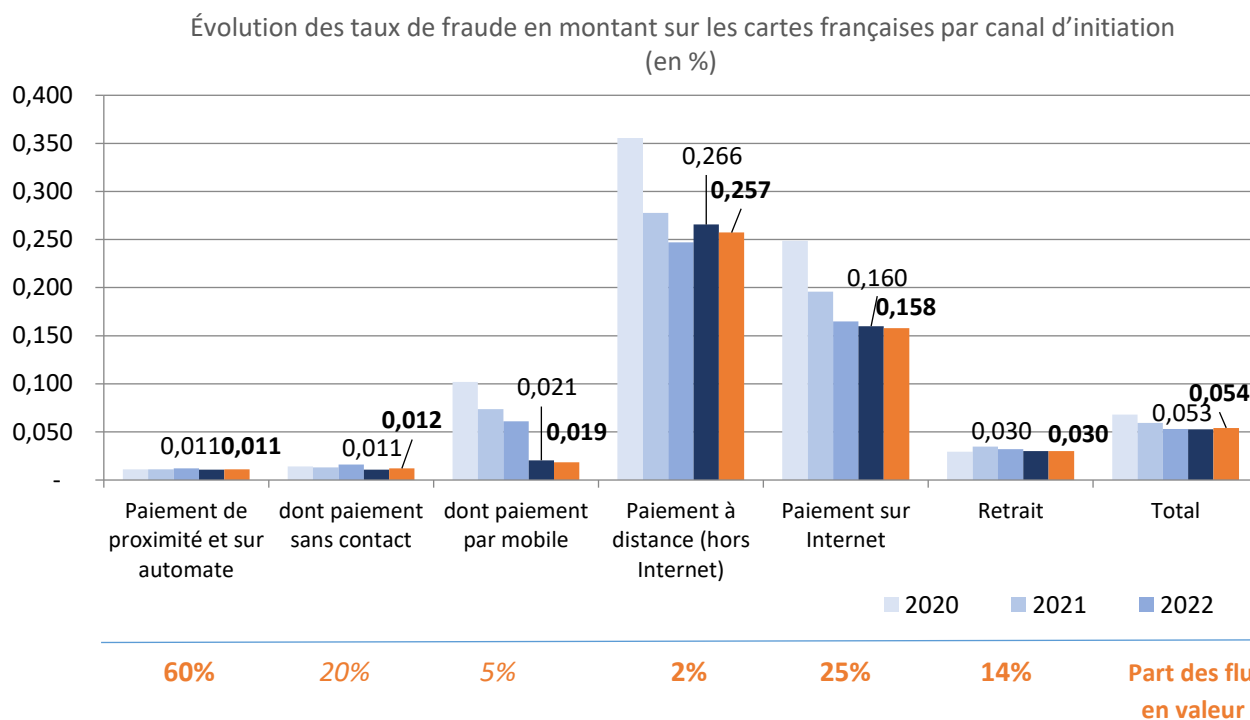
Évolution des taux de fraude en valeur par moyen de paiement



Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement

Le taux de fraude sur les cartes françaises au premier semestre 2024 affiche une quasi-stabilité et atteint ainsi 0,054 %, soit +0,1 point de base par rapport à 2023 qui était son plus bas niveau historique. Cette très légère hausse s'explique essentiellement par une proportion accrue, dans les flux, de paiements sur internet (25 % au premier semestre 2024 contre 23 % en 2023), qui sont relativement plus exposés à la fraude, et ce malgré une baisse du taux de fraude associé à ces paiements (0,158 % au premier semestre 2024 contre 0,160 % en 2023).

Évolution des taux de fraude sur la carte par canal d'initiation

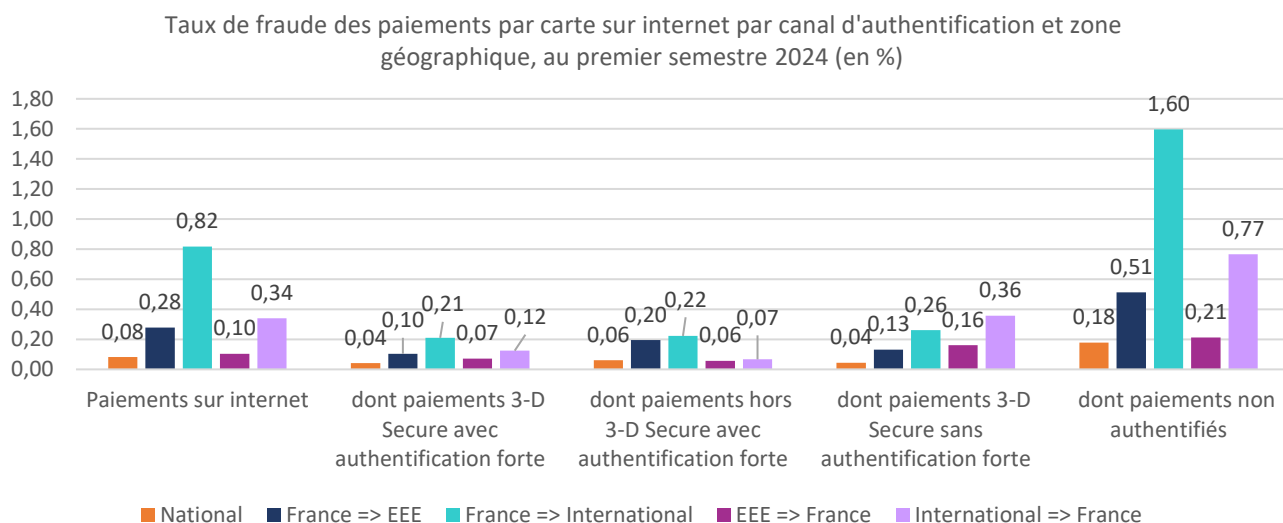


Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement

La carte atteint un **nouveau plus bas historique en matière de taux de fraude concernant les paiements sur internet (0,158 %)**, ce qui continue à confirmer l'effet très positif et durable des **règles d'authentification forte de la 2^e directive européenne sur les services de paiement (DSP2)** et de l'amélioration des outils de mesure du risque développés par les acteurs de la monétique.

Le taux de fraude des paiements par mobile continue également de baisser (0,019 % au premier semestre 2024 contre 0,021 % en 2023) après avoir été divisé par trois en 2023. Cette tendance, qui se confirme dans le temps, est directement liée à un meilleur contrôle de l'enrôlement de l'utilisateur dans la solution de paiement mobile par le recours systématique à une authentification forte du porteur, à la suite des orientations de l'Autorité bancaire européenne et de l'Observatoire en la matière. Ces progrès sont d'autant plus importants que ce canal d'initiation est en plein essor depuis 2019 : il représente 14 % du nombre de paiements par carte de proximité et 20 % des paiements sans contact au premier semestre 2024.

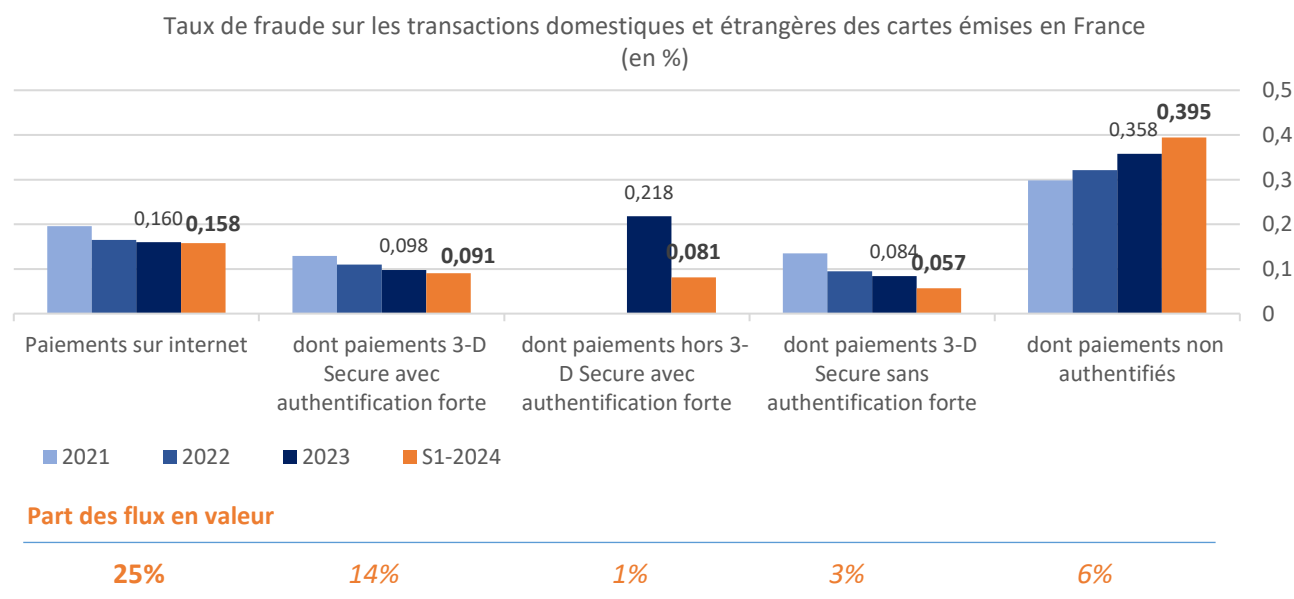
Taux de fraude des paiements carte sur internet par canal d'authentification et zone géographique



Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement

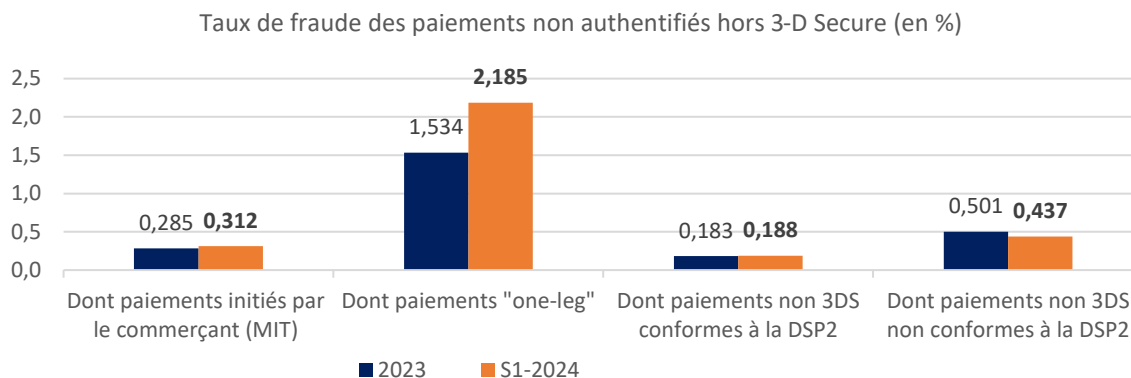
Les paiements sur internet restent globalement moins exposés à la fraude lorsqu'ils sont nationaux, voire européens (0,08 % contre 0,28 % dans l'espace économique européen - EEE - et 0,82 % à l'international). On pourra, à ce titre, noter que le taux de fraude sur les transactions à l'international (hors EEE), déjà élevé, continue de croître (augmentant ainsi de 0,67 % en 2023 à 0,82 % au premier semestre 2024). Ceci montre une nouvelle fois l'efficacité des mesures d'authentification forte en Europe dans le contexte de l'application de la DSP2.

Taux de fraude des paiements par carte émise en France sur internet par canal d'authentification



Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement

Focus sur les paiements par carte sur internet non authentifiés hors 3-D Secure



Part des flux en valeur

4 %

0,2 %

0,8 %

1,3 %

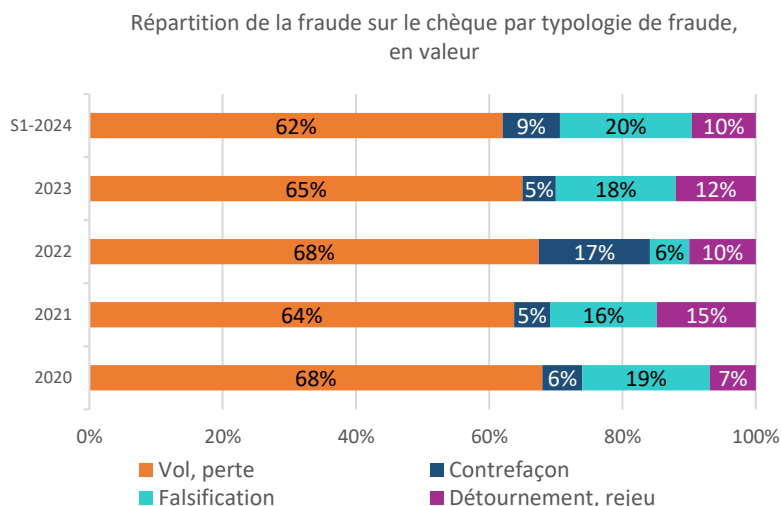
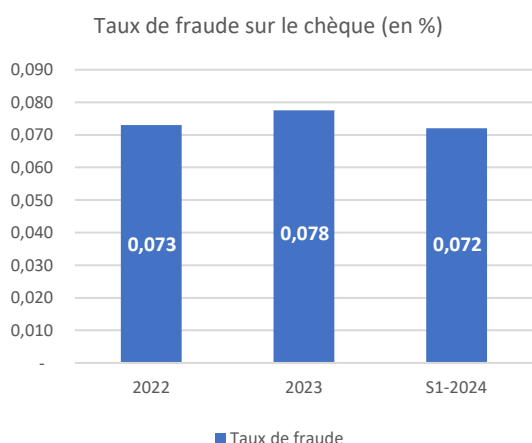
Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement

Les paiements hors 3-D Secure avec authentification forte (il s'agit pour l'essentiel de paiement réalisés à l'aide de solutions de paiement mobile de type *X-Pay*) présentent, au premier semestre 2024, un taux de fraude de 0,081 %, qui s'est nettement amélioré au premier semestre 2024, également en raison des meilleurs contrôles à l'enrôlement dans les solutions de paiement mobile.

Les transactions ne transitant pas par le protocole 3-D Secure, sans recours à l'authentification forte, restent significativement plus exposées à la fraude que les autres types de transactions : le taux de fraude est de 0,18 % pour les transactions nationales, de 0,51 % sur les transactions au sein de l'EEE et de 1,60 % à l'international (hors EEE). Les paiements initiés par les marchands (MIT) représentent une part majoritaire de ces flux (61 %) et affichent un taux de fraude près de deux fois supérieur à celui des paiements sur internet (0,312 %). Enfin, les paiements dits « *one-leg* », c'est-à-dire à destination d'un commerçant localisé hors de l'Espace Économique Européen, restent peu nombreux parmi les flux hors 3-D Secure, mais enregistrent un taux de fraude extrêmement élevé (2,185 %), en forte augmentation par rapport à 2023 (1,534 %).

Ces taux de fraude structurellement plus élevés sur les paiements à distance effectués en dehors de 3-D Secure justifient les mesures mises en place depuis juin 2024 par l'Observatoire sur ce type de paiements, dont le déploiement se poursuivra en 2025 avec une feuille de route qui a été précisée.

Structure de la fraude sur le chèque en montant



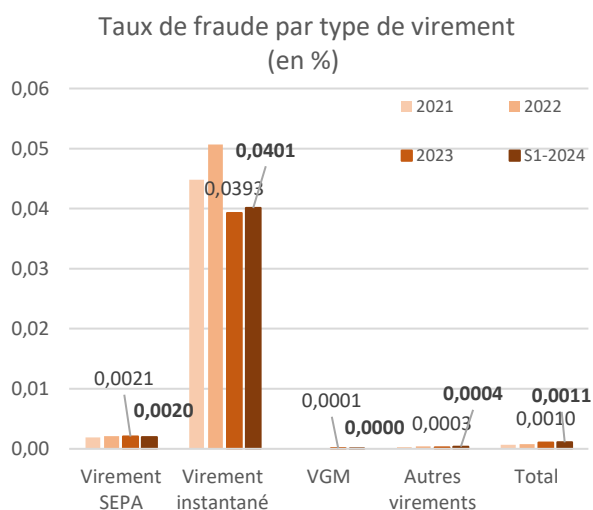
Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement

Le taux de fraude sur le chèque (0,072 %) fléchit au premier semestre 2024 en raison d'une baisse très marquée des montants de fraude entre le premier semestre 2024 et le premier semestre 2023 (-38 millions d'euros).

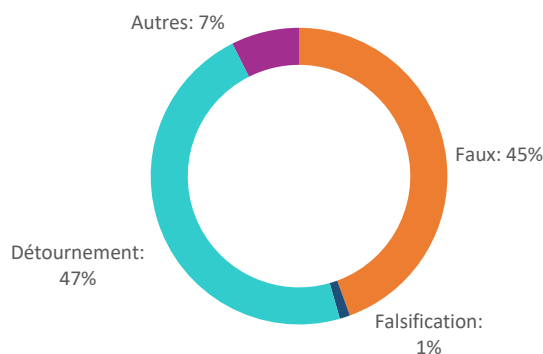
Les dispositifs de blocage ou de temporisation des remises de chèques, déployés par les banques, conformément à la feuille de route de l'Observatoire, **ont ainsi permis de neutraliser plus de 94,5 millions d'euros de remises frauduleuses** sur le premier semestre 2024.

La principale typologie de fraude reste, de loin, l'utilisation de chèques perdus ou volés directement remis à l'encaissement par le fraudeur ou utilisés comme moyen de règlement auprès des commerçants et particuliers (62 % des montants fraudés et 89% en volume sur le premier semestre 2024). **L'acheminement des chéquiers reste donc un point de fragilité important dans le cycle de vie des chèques justifiant les orientations de l'OSMP visant à sécuriser l'acheminement par voie postale ainsi que de laisser la possibilité au client de retirer son chéquier en agence.**

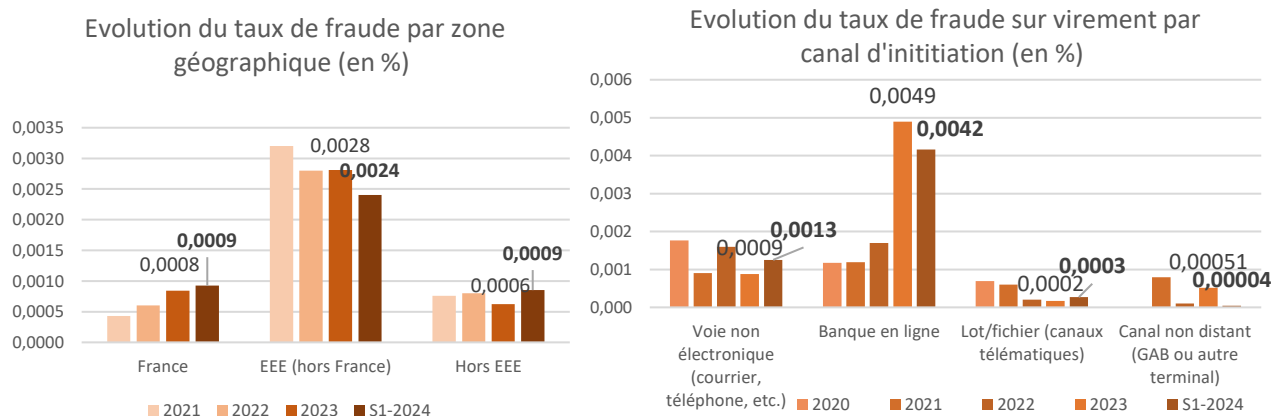
Structure de la fraude au virement



Répartition de la fraude au virement en montant par typologie de fraude au premier semestre 2024 (en %)



Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement



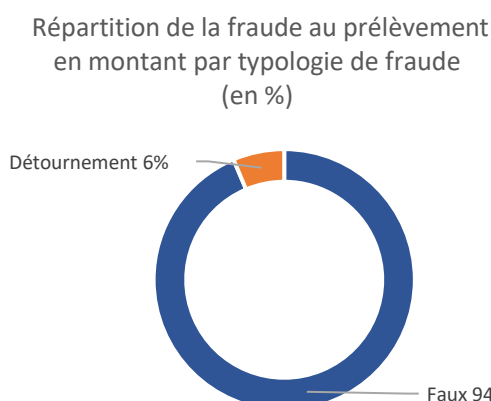
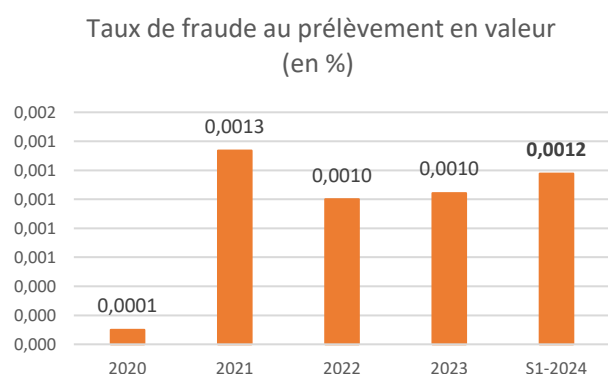
Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement

Le taux de fraude sur le virement reste très faible à 0,0011 % (contre 0,0010 % au premier semestre 2023) tandis que le montant associé croît de 7,6 %, passant de 156 millions d'euros au premier semestre 2023 à 168 millions d'euros au premier semestre 2024. On pourra noter que le volume des transactions frauduleuses s'accroît de 29 %. Ainsi le montant unitaire moyen d'un virement frauduleux baisse de presque 600 euros pour s'établir à 2 910 euros (contre 3 497 euros au premier semestre 2023).

La fraude au virement se compose pour moitié (47 %) de détournement en lien avec le développement des techniques d'ingénierie sociale (telles que la « fraude au Président » ou encore l'usurpation de l'identité d'un fournisseur pour détourner le règlement de factures par la substitution d'IBAN) **et pour moitié (45 %) de faux virements** (le fraudeur initie un ordre de paiement depuis l'espace de la banque en ligne du donneur d'ordre légitime après avoir usurpé ses identifiants).

Le taux de fraude sur les virements instantanés se maintient autour de 0,04 % (0,0401 % au premier semestre 2024), après avoir sensiblement baissé en 2023 (0,0393 % en 2023 contre 0,0507 % en 2022). Cet instrument, qui est appelé à se développer en 2025, en raison du développement de solutions de paiement comme le portefeuille *wero* et de l'alignement tarifaire avec le virement SEPA classique, présente un taux de fraude plus élevé que ce dernier, car il est davantage utilisé par les particuliers. En effet, l'Observatoire observe en règle générale des taux de fraude plus faibles sur les paiements émanant des entreprises et des administrations en raison de l'ampleur des paiements échangés (paiements des fournisseurs, paiement des salaires etc.) et des procédures de contrôle mises en place (contrôles « 4 yeux » etc.). Le taux de fraude sur le virement instantané reste ainsi inférieur à celui de la carte (0,054 %).

Fraude au prélèvement



Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement

Le taux de fraude du prélèvement reste très faible (0,0015 % au premier semestre 2024 contre 0,0012 % en 2023), tandis que **le montant de fraude associé croît de 31 %** au premier semestre 2024 pour atteindre 16,3 millions d'euros. L'Observatoire note à ce titre que **le volume de transactions frauduleuses baisse de 18,2 %**, traduisant ainsi une augmentation du montant moyen des fraudes (300 euros au premier semestre 2024 contre 188 euros au premier semestre 2023). **La typologie de fraude observée au premier semestre 2024 concerne quasi-exclusivement des faux prélèvements**, généralement à la suite de l'usurpation par un créancier fraudeur d'un identifiant SEPA dans l'optique d'émettre des ordres de prélèvement sans mandat à son profit.

À propos de cette publication

Depuis 2021, l'Observatoire présente des données selon une périodicité semestrielle, à la suite de la déclinaison au niveau national des orientations de l'Autorité bancaire européenne (ABE, *European Banking Authority* - EBA) sur les exigences de déclaration des données de fraude au titre de l'article 96.6 de la 2^e directive européenne sur les services de paiement (EBA/GL/2018/05 publiées le 17 novembre 2018). Ces orientations ont pour objet d'évaluer le bon respect par les prestataires de services de paiement (PSP) des exigences en matière de sécurité et de fraude qui sont définies par la DSP2.

À propos de l'Observatoire

L'Observatoire de la sécurité des moyens de paiements (OSMP) est un forum chargé de promouvoir le dialogue et les échanges d'informations entre les acteurs intéressés par la sécurité et le bon fonctionnement des moyens de paiement scripturaux en France. Présidé par le Premier sous-gouverneur de la Banque de France, il est constitué de deux parlementaires, de représentants des administrations publiques, d'acteurs du marché des paiements et d'utilisateurs (commerçants, entreprises et consommateurs), ainsi que de personnalités qualifiées. Il a pour mission de suivre les mesures de sécurité adoptées par les acteurs du marché des paiements et leurs clients, d'établir des statistiques de fraude agrégées et d'assurer une veille technologique en matière de moyens de paiement.

Annexe – Tables statistiques

■ PANORAMA DES MOYENS DE PAIEMENT

Cartographie des moyens de paiement scripturaux au 1er semestre 2024

(nombre en millions, montant en milliards d'euros, montant moyen en euros, variation et part en pourcentage)

	Nombre de transactions					Montant des transactions					Montant moyen S1-2024	Montant moyen S1-2023
	S1-2024	Part	S1-2023	Part	Variation	S1-2024	Part	S1-2023	Part	Variation		
Paiement carte ^{a)}	10 012	61,3	9 497	60,8	5,4	404	2,3	389	2,3	3,6	40	41
dont sans contact	5 453	33,4	5 434	34,8	0,4	94	0,5	83	0,5	13,5	17	15
dont paiement par mobile	1 085	6,6	673	4,3	61,1	24	0,1	15	0,1	64,5	22	22
Chèque	399	2,4	455	2,9	-12,4	204	1,2	244	1,4	-16,6	511	537
Virement	2 964	18,2	2 739	17,5	8,2	15 401	89,4	15 206	89,0	1,3	5 196	5 552
dont VGM ^{b)}	5	0,0	25	0,2	-80,7	4 839	28,1	4 325	25,3	11,9	1 003 697	173 000
dont virement SEPA	2 501	1,7	2 422	15,5	3,3	5 166	0,7	4 880	28,6	5,9	2 065	2 015
dont virement instantané (SCT Inst)	275	1,7	162	1,0	70,2	113	0,7	77	0,5	46,8	412	477
Prélèvement	2 342	14,3	2 296	14,7	2,0	1 056	6,1	1 061	6,2	-0,5	451	462
Effet de commerce	35	0,2	38	0,2	-7,5	102	0,6	112	0,7	-8,9	2 910	2 954
Monnaie électronique	48	0,3	43	0,3	10,3	1	0,0	0	0,0	33,1	13	10
Transmission de fonds	5	0,0	4	0,0	29,7	1	0,0	1	0,0	11,1	130	152
Total	15 804	96,8	15 071	96,4	4,9	17 167	99,6	17 013	99,6	0,9	1 086	1 129
Retrait par carte ^{a)}	526	3,2	556	3,6	-5,3	64	0,4	66	0,4	-3,5	121	119
Total transactions	16 330	100,0	15 628	100,0	4,5	17 231	100,0	17 079	100,0	0,9	1 055	1 093

a) Cartes émises en France uniquement.

b) VGM : virement de gros montant émis au travers de systèmes de paiement de montant élevé (Target2, Euro1), correspondant exclusivement à des paiements professionnels.

Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement.

■ PANORAMA DE LA FRAUDE

Répartition de la fraude sur les moyens de paiement au 1er semestre 2024

(montant en euros, volume en unités, variation et part en pourcentage, taux en pourcentage, montant moyen en euros)

	Volume de la fraude					Valeur de la fraude					Valeur moyenne S1-2024	Valeur moyenne S1-2023
	S1-2024	Part	S1-2023	Part	Variation	S1-2024	Part	S1-2023	Part	Variation		
Paiement carte ^{a)}	3 627 112	93,4	3 191 977	92,1	13,6	234 338 920	40,1	218 556 430	37,0	7,2	65	68
dont sans contact	373 110	9,6	354 221	10,2	5,3	11 341 335	1,9	8 885 877	1,5	27,6	30	25
dont par mobile	60 781	1,6	52 190	1,5	16,5	4 427 983	0,8	3 406 499	0,6	30,0	73	65
Chèque (nouvelle approche) ^{b)}	91 369	2,4	111 297	3,2	-17,9	146 908 679	25,1	184 538 158	31,3	-20,4	1 608	1 658
Virement	57 622	1,5	44 577	1,3	29,3	167 705 361	28,7	155 903 705	26,4	7,6	2 910	3 497
dont VGM	6	0,0	2	0,0	200,0	994 847	0,2	3 492 537	0,6	-71,5	165 808	1 746 269
dont virement SEPA	22 923	0,6	19 081	0,6	20,1	101 403 170	17,3	103 958 634	17,6	-2,5	4 424	5 448
dont virement instantané (SCT Inst)	29 504	0,8	24 196	0,7	21,9	45 379 434	7,8	32 738 878	5,5	38,6	1 538	1 353
Prélèvement	54 374	1,4	66 439	1,9	-18,2	16 290 313	2,8	12 472 974	2,1	30,6	300	188
Effet de commerce	94	0,0	2	0,0	4 600,0	207 859	0,0	41 614	0,0	399,5	2 211	20 807
Monnaie électronique	1 204	0,0	1 148	0,0	4,9	49 601	0,0	100 395	0,0	-50,6	41	87
Transmission de fonds	17	0,0	31	0,0	-45,2	3 540	0,0	29 515	0,0	-88,0	208	952
Total paiements	3 831 792	98,6	3 415 471	98,5	12,2	565 504 273	96,7	571 642 791	96,8	-1,1	148	167
Retrait par carte ^{a)}	52 694	1,4	51 736	1,5	1,9	19 129 371	3,3	18 712 665	3,2	2,2	363	362
Total transactions	3 884 486	100,0	3 467 207	100,0	12,0	584 633 644	100,0	590 355 456	100,0	-1,0	151	170

a) Cartes émises en France uniquement.

b) La nouvelle approche de la fraude au chèque consiste à exclure les fraudes qui sont déjouées après remise du chèque à l'encaissement.

■ TAUX DE FRAUDE

Répartition des taux de fraude sur les moyens de paiement au 1er semestre 2024

(montant en euros, volume en unités, variation et part en pourcentage, taux en pourcentage, montant moyen en euros)

	Valeur de la fraude				
	S1-2024		S1-2023		2023
	Valeur	Taux de fraude	Valeur	Taux de fraude	Taux de fraude
Paiement carte ^{a)}	234 338 920	0,0581	218 556 430	0,0561	0,0564
<i>dont sans contact</i>	11 341 335	0,0121	8 885 877	0,0108	0,0108
<i>dont par mobile</i>	4 427 983	0,0186	3 406 499	0,0235	0,0205
Chèque (nouvelle approche) ^{b)}	146 908 679	0,0720	184 538 158	0,0755	0,0776
Virement	167 705 361	0,0011	155 903 705	0,0010	0,0010
<i>dont VGM</i>	994 847	0,0000	3 492 537	0,0001	0,0001
<i>dont virement SEPA</i>	101 403 170	0,0020	103 958 634	0,0021	0,0021
<i>dont virement instantané (SCT Inst)</i>	45 379 434	0,0401	32 738 878	0,0425	0,0393
Prélèvement	16 290 313	0,0015	12 472 974	0,0012	0,0010
Effet de commerce	207 859	0,0002	41 614	0,0000	0,0006
Monnaie électronique	49 601	0,0082	100 395	0,0221	0,0177
Transmission de fonds	3 540	0,0006	29 515	0,0055	0,0049
Total paiements	565 504 273	0,0033	571 642 790,7	0,0034	0,0034
Retrait par carte ^{a)}	19 129 371	0,0300	18 712 665	0,0283	0,0300
Total transactions	584 633 644	0,0034	590 355 455,7	0,0035	0,0035

a) Cartes émises en France uniquement.

b) La nouvelle approche de la fraude au chèque consiste à exclure les fraudes qui sont déjouées après remise du chèque à l'encaissement.